



Colza

Normandie

BSV n°14-24 le 07 mai 2024 (Semaine 19)

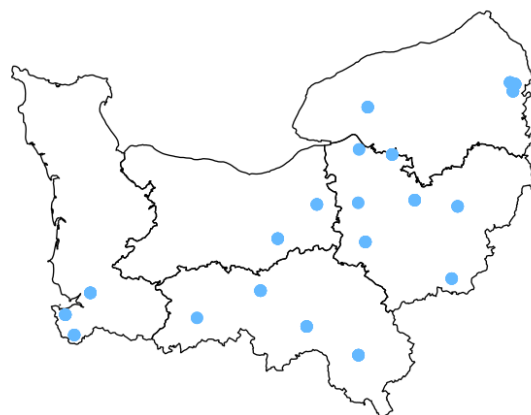
L'essentiel de la semaine

Parcelles BSV observées du 2024-05-01 au 2024-05-07

20 parcelles observées cette semaine.

Stades : de G2 à G4. Défloraison pour 50 % des parcelles.

Charançons des siliques : quelques parcelles au seuil de risque. Pas de nouvelles arrivées depuis 2-3 semaines.

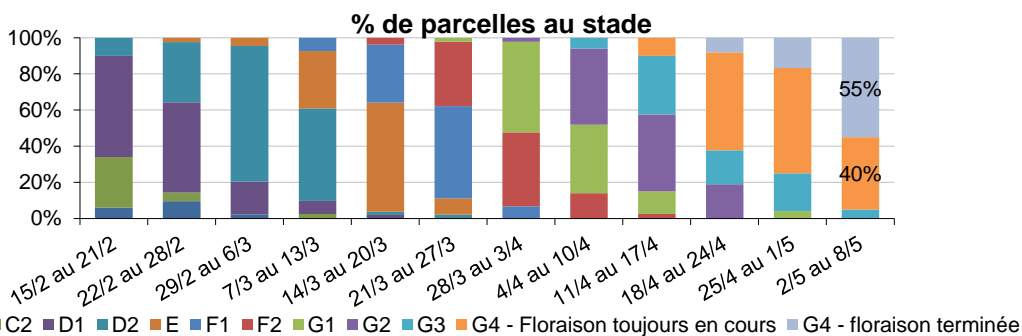


Stades du colza

Les parcelles sont quasiment toutes au stade G4 - 10 premières siliques bosselées sur la hampe principale.

La défloraison concerne plus d'une parcelle sur deux en moyenne. Les fortes pluies ont fait chuter les derniers pétales.

L'année reste précoce.



Animateur référent

Jean LIEVEN
TERRES INOVIA
06.83.04.29.10
j.lieven@terresinovia.fr

Animateur suppléant

Thomas MEAR
TERRES INOVIA
06.64.14.31.18
t.mear@terresinovia.fr

Directeur de la publication

Sébastien WINDSOR
Président de la Chambre
d'agriculture de région
Normandie

BSV consultable sur les sites
de la DRAAF, des Chambres
d'agriculture et des partenaires
du programme

Abonnez-vous sur
normandie.chambres-agriculture.fr

Action du plan Écophyto pilotée
par les Ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de
la santé et de la recherche avec
l'appui technique et financier de
l'Office Français de la Biodiversité



Avec le soutien financier de



Les abeilles butinent, protégeons-les !



En présence de fleurs, l'arrêté en vigueur définit une contrainte horaire et précise la période pendant laquelle les produits autorisés devront être appliqués sur cultures attractives comme le colza : 2 heures avant le coucher de soleil défini par l'éphéméride et 3 heures après.

L'application fongicide en colza est concernée par cette nouvelle disposition. Il n'y a pas de dérogation aux contraintes horaires possible pour le cas du sclerotinia.

[Cliquer ici pour télécharger la note d'information BSV-Abeille 2022](#)

[Cliquer ici pour avoir le détail des dispositions réglementaires \(site du Ministère de l'Agriculture\) et FAQ Questions-réponses sur l'arrêté du 20 novembre 2021](#)

Charançon des siliques : pression stable voire en baisse

Observations

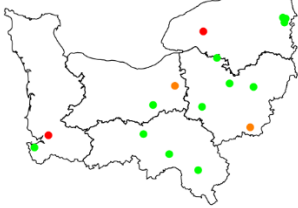
En bord de champ : sur 16 parcelles observées cette semaine (toutes en période de risque), l'insecte est signalé en bordure de champ dans 4 situations (25 % des cas contre 50 %, 59 %, 66 % et 34 % les semaines d'avant).

Dans les parcelles colonisées, le nombre d'insectes/plante fluctue de 0.8 à 2 (moy = 1.4).

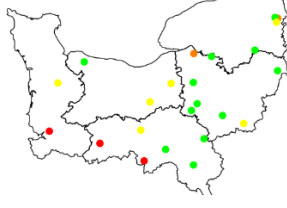
Nombre de charançons des siliques/plante en bord de champ

● 0 ●]0 à 0.5] ●]0.5 à 1] ● > 1

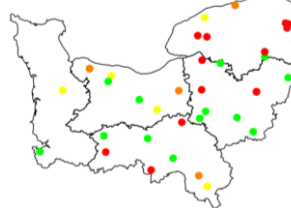
Du 01 au 07 mai 2024
100 % des parcelles en
période sensible > G1



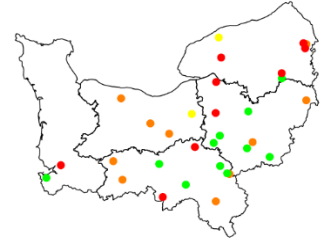
Du 24 au 30 avril 2024
100 % des parcelles en
période sensible > G1



Du 17 au 23 avril 2024
100 % des parcelles en
période sensible > G1



Du 10 au 16 avril 2024
86 % des parcelles en période
sensible > G1



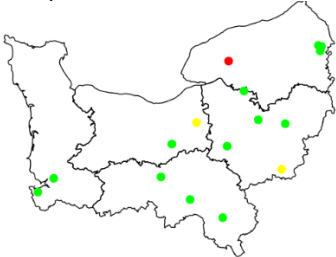
A l'intérieur des champs : sur 16 parcelles observées, l'insecte est signalé à l'intérieur des parcelles dans 3 situations (19 % des cas contre 26%, 41 %, 42 % et 17 % les semaines d'avant).

Dans les parcelles colonisées, le nombre d'individus par plante fluctue de 0.2 à 2 (moy = 0.9).

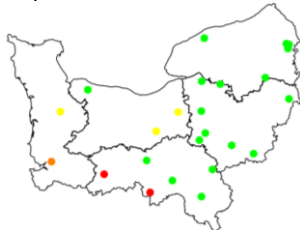
Nombre de charançons des siliques/plante - à l'intérieur du champ

● 0 ●]0 à 0.5] ●]0.5 à 1] ● > 1

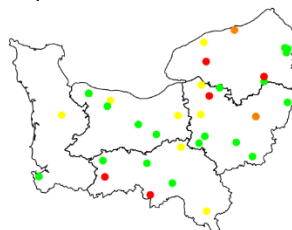
Du 01 au 07 mai 2024
100 % des parcelles en
période sensible > G1



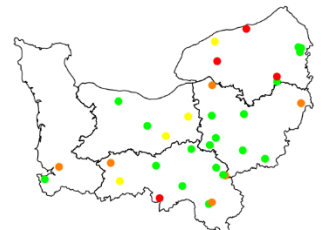
Du 24 au 30 avril 2024
100 % des parcelles en
période sensible > G1



Du 17 au 23 avril 2024
100 % des parcelles en
période sensible > G1



Du 10 au 16 avril 2024
86 % des parcelles en période
sensible > G1



Période et seuil de risque

Le risque commence dès la formation des premières siliques (passage du stade G1 au stade G2) et se prolonge jusqu'au stade G4, après floraison, quand il n'y a plus de jeunes siliques (2 à 4 cm de long) faciles à piquer par le ravageur.

Seuil de risque : à partir de 1 charançon sur 2 plantes à l'intérieur des parcelles.

Analyse de risque

La présence est en diminution en bord de champs (4 parcelles sur 16 au seuil). En cas de dépassement de seuil, la prise en compte du risque uniquement sur les bordures peut limiter son extension.

Les observations réalisées à l'intérieur des parcelles ne concernent que 3 parcelles dont une dépassant le seuil de risque.

Les conditions restent très peu favorables à de nouvelles arrivées.



Autres observations

Pucerons cendrés : pas d'alerte cette semaine. La semaine dernière, deux signalements avaient été faits (tout début de colonisation, peu menaçante) en bordure de champs à SAINT-BRICE (50) et LISIEUX (14).

Sclerotinia : à suivre, pour l'instant, seuls quelques rares départs de maladies sont signalés (à confirmer).

Cécidomyies des siliques (dégâts) : pas de dégâts visibles à ce jour.

C'était le dernier BSV de la campagne colza 2023-24

Annexe – infos complémentaires, cliquer sur les images

Notes nationales Biodiversité – BSV



Produits de Biocontrôle : [cliquer pour en savoir plus](#)



Résistances aux pesticides : [cliquer pour en savoir plus](#)


 MINISTÈRE
 DE L'AGRICULTURE
 ET DE LA SOUVERAINETÉ
 ALIMENTAIRE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité



Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de chaque exploitation. Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par des observations à la parcelle avant toute prise de décision